



POLICE MUNICIPALE

ARRETE

ABROGEANT L'APM N°23.2055

PL/CB
APM 23.2097

Le Maire de la Ville de ROYAN,

Vu l'article L 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'arrêté municipal APM N°23.2055 en date du 06 septembre 2023 portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public communal concernant la boutique de jeux « Cesar's Palace, du 1^{er} octobre au 05 novembre 2023, Monsieur Terry BONNICHON et Madame Elisa SANCERNI (SARL B.S.) est abrogé.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire de Police et tous agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ROYAN, le 14 septembre 2023

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 15 septembre 2023

Pour le Maire,
et par délégation,
L'Adjoint en charge du Domaine
Communal,



Philippe CUSSAC